CODE DE CONDUITE D'ALLIANZ SUISSE

Bien agir pour sécuriser l'avenir

Allianz

MESSAGE D'OLIVER

Nous assurons votre avenir – notre but commun – cela nous inspire et motive chacun d'entre nous au sein d'Allianz à donner le meilleur de nous-même pour servir nos clients, nos partenaires, nos actionnaires et nos communautés chaque jour.

Notre entreprise a vécu de nombreux changements au fil de son histoire, mais une chose est restée constante : notre engagement à assurer une gestion durable et intègre. C'est ainsi que nous avons gagné et conservé la confiance de nos parties prenantes pendant toutes ces années. Mais une confiance acquise au cours de longues années peut très vite être perdue, et est ensuite très difficile à regagner. Nous devons toujours en être conscients, dans toutes nos actions.

Dans les situations difficiles, se rappeler les valeurs et les principes solides sur lesquels nous pouvons nous appuyer nous aide à prendre la bonne décision. Nous faisons preuve de respect les uns envers les autres, nous nous conduisons de manière intègre et transparente, nous communiquons avec sincérité et nous assumons nos responsabilités. Chacun d'entre nous doit défendre nos valeurs et les relations de confiance que nous avons établies avec nos parties prenantes. Je suis convaincu que nous, collaborateurs d'Allianz, agissons ainsi au quotidien.

Mais il n'est jamais inutile de nous rappeler quelles sont nos valeurs. Notre Code de conduite nous livre des informations et des orientations importantes : en nous rappelant nos valeurs fondamentales, il nous aide à prendre les bonnes décisions nos activités quotidiennes. Je vous invite à prendre le temps de lire ce document important. Et si un jour, vous doutez de ce que vous devez faire, n'hésitez pas à demander conseil.

Je vous remercie beaucoup pour votre engagement à bien agir pour sécuriser l'avenir.

Avec mes salutations les meilleures,

OLIVER BÄTE
Chief Executive Officer

TABLE DES MATIÈRES

>> 01 Notre Code 5

>> 02 Nous nous comportons de manière équitable et respectueuse les uns envers les autres 6
- Inclusion et diversité 7
- Non-discrimination 8
- Pas de harcèlement, pas de comportement tyrannique, pas d'exclusion, pas de harcèlement sexuel 9
- Santé et sécurité 10

>> 03 Nous agissons de manière intègre 11
- Gestion des conflits d'intérêts 12
- Concurrence libre et équitable 13
- Prévention de la criminalité financière 14
- Respect des sanctions économiques 15
- Cadeaux et invitations 16
- Respect des règles relative aux informations détenues par des personnes initiées 17
- Amener nos partenaires commerciaux à respecter nos critères 18

>> 04 Nous agissons de manière transparente et nous communiquons avec sincérité 19
- Des commentaires ouverts et sincères 20
- Nous disons les choses 21
- Des produits et des services transparents 22
- Communication externe 23
- Bonne tenue des livres et des comptes 24
- Collaboration avec les autorités de régulation 25

>> 05 Nous assumons notre responsabilité 26
- Responsabilité d'entreprise/durabilité 27
- Respect des droits de l'homme 28
- Gestion responsable des données 29
- Protection des biens d'Allianz 30

>> 06 Nous vivons le Code 31

COMMENT UTILISER CE DOCUMENT

C'est une brochure interactive. Elle contient des éléments tels que des fenêtres de dialogue et des hyperliens afin que vous puissiez tirer le meilleur parti du contenu présenté.

Les symboles interactifs ainsi que les textes en caractères gras indiquent les endroits où vous pouvez interagir et découvrir des informations complémentaires – soit en cliquant, soit en faisant un survol.

Commençons à explorer le Code de Conduite !

Faites attention aux symboles interactifs

Cliquer ici

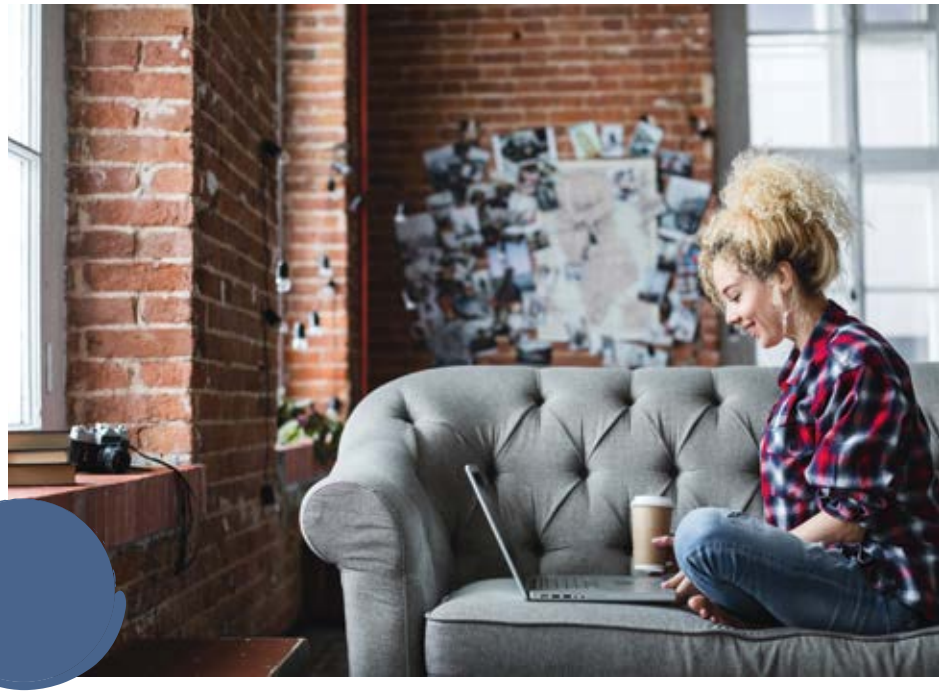

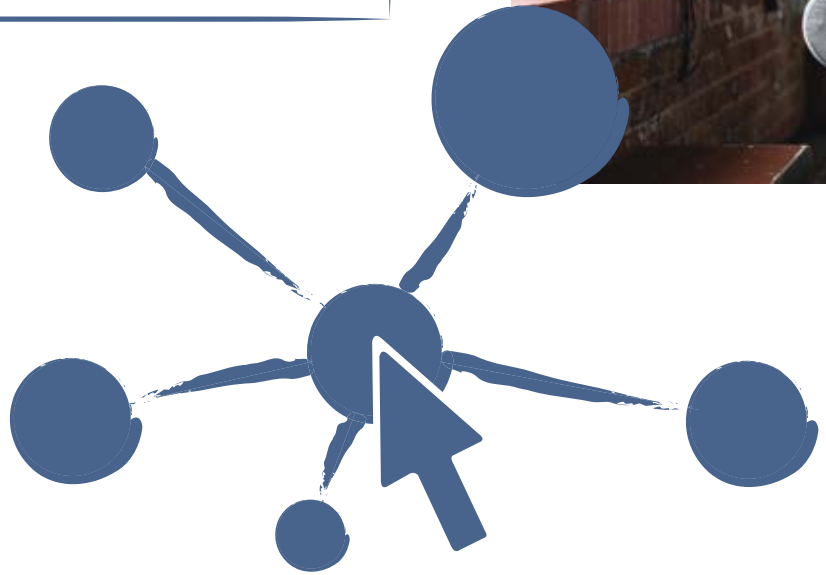

NOTRE CODE

Chez Allianz, notre raison d'être nous définit, et se résume en une seule phrase toute simple : « Nous sécurisons votre avenir We secure your future ». Depuis notre création, en 1890, notre leitmotiv est de sécuriser l'avenir financier de nos clients, ainsi que des groupes et des communautés importants pour la société.

Nous y parvenons lorsque nous menons notre activité d'une manière qui nous rend fiers de travailler pour Allianz et rend nos clients et nos partenaires fiers de travailler avec nous.

Nous sommes résolus à vivre une culture d'entreprise dans laquelle :

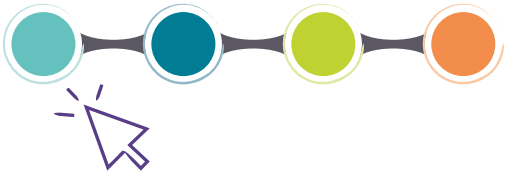

Le Code de conduite d'Allianz reflète nos valeurs et nos principes, et offre ainsi à nos collaborateurs des orientations pour leurs actions et leurs décisions. Cet aspect est particulièrement précieux dans les situations où nos propres directives ne fournissent aucune aide spécifique à la décision, par exemple lorsque nous sommes confrontés à des priorités concurrentes ou à des exigences contradictoires.

Chacun/e d'entre nous est responsable du respect des principes énoncés dans le code et s'attend à ce que les autres collaborateurs se comportent de même, qu'il s'agisse de membres de la Direction ou de CEO, de cadres ou de non-cadres, de collaborateurs à temps partiel, d'apprentis, de stagiaires ou de collaborateurs du service externe.

On attend aussi de nous tous que nous signalions immédiatement toute violation connue ou supposée du code, des règles de l'entreprise ou des lois et prescriptions en vigueur. Dans de tels cas, nous pouvons nous tourner vers notre responsable, vers un responsable digne de confiance ou vers notre Fonction Compliance ou du personnel locale. Nous pouvons également utiliser les systèmes d'alerte mis en place à cette fin.

NOUS NOUS COMPORTONS DE MANIÈRE ÉQUITABLE ET RESPECTUEUSE LES UNS ENVERS LES AUTRES

Chez Allianz, nous sommes plus forts ensemble. La manière dont nous agissons, dont nous travaillons, et les décisions que nous prenons visent à prendre soin les uns des autres, et à traiter chacun équitablement et avec respect. La force de notre culture sera le facteur décisif pour assurer l'avenir.

INCLUSION ET DIVERSITÉ

La diversité de nos collaborateurs nous permet de comprendre réellement notre clientèle, elle aussi hétérogène, et ses besoins. Notre culture d'entreprise inclusive profite à notre activité et nous permet d'être considéré comme un partenaire crédible et digne de confiance. Nous créons un environnement équitable, où chacun peut s'épanouir librement, en ayant les mêmes chances, quel que soit son sexe, son âge, son origine ethnique, son handicap, sa religion, son orientation sexuelle ou son milieu culturel.

Nous accueillons divers modes de pensée et opinions car ils nous rendent plus innovants, plus résilients et mieux préparés pour l'avenir.

Créer une entreprise inclusive exige un engagement permanent de nous tous, chaque jour renouvelé. Nous respectons et nous valorisons les différences et idées de nos collègues.

Pour en savoir plus sur **l'inclusion et la diversité.**

AIDE À L'APPRENTISSAGE : PARENTS ISOLÉS

David et Tania participent à un projet sur l'élaboration de nouvelles solutions d'assurance dont pourraient profiter les familles monoparentales. Tania décrit certains des défis auxquels des parents isolés peuvent se trouver confrontés sur leur lieu de travail, comme essayer de concilier la garde des enfants et les horaires de bureau habituels. David écarte les remarques de Tania en haussant les épaules et dit : « Tu sais, Tania, j'ai déjà travaillé avec des mères et des pères célibataires. Ils ne semblaient pas avoir de problèmes. Tu comprendras peut-être mieux lorsque tu auras autant d'expérience que moi. »

La déclaration de David correspond-elle totalement à l'engagement d'Allianz concernant l'inclusion et la diversité, ou plutôt pas ?

Oui Non

Notre culture d'entreprise inclusive profite à notre activité et nous permet d'être considéré comme un partenaire crédible et digne de confiance.

NON-DISCRIMINATION

Notre engagement pour la diversité et l'inclusion interdit toute discrimination envers des personnes. La discrimination réduit à néant les multiples avantages que peuvent générer des opinions, des idées et des expériences différentes.

Allianz ne tolère aucune forme de discrimination, y compris le racisme.

Nous faisons toujours preuve de respect envers nos collègues, nos partenaires commerciaux, ainsi que nos clientes et nos clients, sans tenir compte de leurs caractéristiques personnelles. Chez Allianz, nous sommes jugés sur notre performance et nos compétences, et non pas d'après notre situation personnelle, nos convictions ou non caractéristiques personnelles. Allianz promeut un environnement de confiance, d'intégrité et de respect mutuel.

CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES PROTÉGÉES

Allianz ne prend aucune décision liée à l'emploi, comme le recrutement, les promotions, l'attribution de tâches ou le licenciement, sur la base de caractéristiques personnelles protégées.

La discrimination réduit à néant les multiples avantages que peuvent générer des opinions, des idées et des expériences différentes.

PAS DE HARCÈLEMENT, PAS DE COMPORTEMENT TYRANNIQUE, PAS D'EXCLUSION, PAS DE HARCÈLEMENT SEXUEL

La collaboration entre des personnes peut générer des tensions, des conflits et des maladies. La personnalité, les goûts et les particularités, les désirs et les besoins, ainsi que les sentiments de joie et de tristesse ont une incidence sur le travail.

Lorsque des attentes et des points de vue différents se rencontrent, lorsque les exigences du travail entrent en conflit avec les possibilités et les aspirations personnelles, lorsque les conditions de travail et les besoins des personnes ne concordent pas, des frictions et des conflits apparaissent. S'ils ne sont pas abordés ouvertement et de manière appropriée, ils provoquent un stress, voire des maladies psychiques ou sociales.

Nous avons tous droit à une ambiance de travail collégiale, équitable et respectueuse. Nul d'entre nous ne souhaiterait être traité de manière à se sentir mal à l'aise, intimidé ou humilié. Nous voulons nous protéger et protéger les autres d'un tel comportement. Les interventions systématiques, les chicaneries et les discriminations de salariés entre eux ou par leur supérieur sont inacceptables, car elles sont contraires à nos valeurs.

EXEMPLES :

- Intimidations de toutes sortes

Chez Allianz, rien ne peut jamais justifier un tel comportement.

Si tu es personnellement concerné ou si tu constates de telles pratiques, tu dois systématiquement en parler au(x) responsable(s) et lui/leur signaler que ses/leurs agissements ne sont pas acceptables. Si tu n'oses pas t'adresser directement à la ou aux personnes concernées, ou si le comportement inapproprié se poursuit malgré ton intervention, tu dois le documenter et en discuter avec ton responsable, ton représentant du service du personnel ou notre service externe fiable de conseil aux collaborateurs, MOVIS.

Le Harcèlement consiste en actions injustes envers une personne ou un petit groupe. Les personnes concernées sont systématiquement, régulièrement et durablement attaquées et marginalisées par des chicaneries, des insinuations, des méchancetés ou des intrigues.

L'intimidation et le harcèlement sont inacceptables pour nous car ils sont contraires à nos valeurs.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé signifie plus que l'absence de maladie. Nous voulons créer un environnement de travail bienveillant et nous occuper systématiquement de notre santé physique, psychique et sociale, afin de maintenir et d'améliorer notre bien-être sur le lieu de travail.

Nous sommes conscients qu'un environnement de travail empreint d'empathie a un effet positif sur la résilience, l'engagement, la santé et la collaboration de tous les collaborateurs.

Notre bien-être est l'une des clés de notre succès. Si nous avons un style de vie équilibré, nous pouvons donner le meilleur de nous-mêmes au travail et honorer la promesse que nous avons faite à nos collègues, ainsi qu'aux clientes et aux clients.

Allianz nous aide à concilier notre travail, notre vie privée et notre santé.
Nous évaluons régulièrement les conditions de travail au regard des risques pour la santé (p. ex. dans les évaluations des risques physiques et psychiques) et en déduisons les mesures à prendre. Nous offrons une aide sur la promotion de la santé aux collaborateurs qui ont des problèmes de santé.

Pour des conseils sur la santé au travail, veuillez consulter le site **Work Well**

Allianz voudrait également garantir que nous pouvons toujours travailler en étant protégés et en sécurité, tant dans les locaux de l'entreprise que lors des déplacements professionnels pour notre entreprise.

Veille à toujours à respecter les lignes directrices de protection et de sécurité. Évite les situations dans lesquelles toi ou d'autres personnes pourraient subir un dommage. Sois toujours conscient de ton environnement et des risques possibles.

NOUS AGISSONS DE MANIÈRE INTÈGRE

Assurer l'avenir signifie que même dans des années, nous serons encore là pour nos clients et nos clients, et pour nos communautés, tout comme nous le sommes déjà aujourd'hui.

La réputation et la marque que nous avons bâties pendant des décennies nous y aideront. Ces deux piliers reposent sur une base solide : notre intégrité. L'intégrité est le principe clé qui détermine la manière dont nous menons notre activité.

Nous respectons naturellement toutes les lois en vigueur, prescriptions et autres dispositions externes qui réglementent notre activité. Il en va de même pour nos règles internes. Nous ne participons pas à des activités qui visent directement ou indirectement à violer ou à contourner des lois ou autres règles qui s'appliquent à nous.

Les violations de règles peuvent avoir de lourdes conséquences pour Allianz et ses collaborateurs, comme des atteintes à la réputation, des pertes financières ou des sanctions pénales ou liées au droit de la surveillance. Si tu observes ou soupçonnes des violations de lois, prescriptions ou règles internes d'Allianz, tu es tenu de la signaler, **selon les modalités décrites au chapitre « Nous agissons de manière transparente et nous communiquons avec sincérité ».**

Notre ambition est d'aller au-delà du simple respect des lois, et dans chaque situation, de faire ce qui est juste. En cas de doute sur ce qu'il convient de faire exactement, nous devons poser des questions et solliciter des conseils.

GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Cela peut arriver à chacun d'entre nous ! Un jour, nous nous trouverons peut-être dans une situation professionnelle qui touche aussi nos intérêts personnels, ou ceux de membres de notre famille ou d'amis. Ces intérêts personnels ne coïncideront peut-être pas avec les intérêts de l'entreprise. Il pourrait aussi arriver que nous soyons impliqués au sein de l'entreprise dans des tâches ou des fonctions qui constituent des conflits d'intérêts internes.

De telles situations sont non seulement inconfortables, tant pour les collaborateurs que pour l'entreprise, mais elles peuvent aussi conduire à de mauvaises décisions professionnelles.

Il est important d'être conscient que les conflits d'intérêts ne peuvent pas toujours être évités. Par ailleurs, ils ne débouchent pas obligatoirement sur des décisions problématiques. Toutefois, même si nous agissons correctement dans une situation de conflit et que nous prenons la « bonne » décision, cela n'est pas nécessairement très clair pour les personnes extérieures au conflit. On peut toujours vous soupçonner d'avoir « mal » agi.

C'est pourquoi la transparence est un impératif absolu. Chaque collaborateur doit signaler de manière précoce tout conflit d'intérêts existant ou potentiel à son responsable afin de pouvoir discuter de la manière de gérer la situation.

Imagine les situations suivantes, qui sont susceptibles de déclencher des conflits d'intérêts :

- Un collaborateur d'Allianz dirige, avec des membres de sa famille, une entreprise qui entretient a des relations commerciales avec Allianz.
- Une collaboratrice d'Allianz prend un nouveau poste dans un autre service, où son premier projet consiste à analyser la rentabilité de son ancien service, dans lequel elle a longtemps travaillé.

L'ENTREPRISE FAMILIALE :

Ton équipe au sein d'Allianz a récemment terminé un projet important et ton responsable t'a demandé d'organiser un déjeuner pour l'équipe afin de fêter l'événement. Ton frère tient une très bonne entreprise de restauration et tu sais qu'il te fera une réduction.

Peux-tu le charger tout simplement de livrer le déjeuner ? Oui Non

Pour d'autres informations sur la mise en œuvre interne de ce thème, consulte la **Directive Conflits d'intérêts.**

CONCURRENCE LIBRE ET ÉQUITABLE

Allianz s'engage à respecter le principe d'une concurrence libre et équitable. Une concurrence libre et équitable est indispensable pour offrir à nos clientes et à nos clients les solutions optimales permettant d'assurer leur avenir. Tous les collaborateurs sont donc tenus de se conformer sans exception au droit des cartels et de la concurrence en vigueur. Cela signifie notamment que nous prenons exclusivement les décisions sur les prix et les offres de produits et de services en nous appuyant sur notre expérience et notre connaissance du marché, et que nous participons à des appels d'offres de manière équitable et indépendante.

Pour d'autres informations sur la mise en œuvre interne de ce thème, consulte la **Norme antitrust d'Allianz** ...

... ainsi que le **Code du droit des cartels d'Allianz**, qui fait partie du la Norme antitrust à l'échelle du Groupe.

EN POINT DE MIRE : PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS ET RENCONTRES DE BRANCHE

Tu dois être particulièrement prudent lorsque tu participes à des manifestations et à des rencontres de branche. Car dans ces situations, tu peux discuter de thèmes sensibles avec la concurrence.

Si, après une conférence de branche, tu es préoccupé par une conversation que tu as eue des représentants d'un concurrent, parles-en à ton responsable ou au Service juridique.

Les remarques suivantes t'aideront à évaluer au mieux la situation :

- Tu dois connaître l'ordre du jour à l'avance
- Ton responsable doit être informé de ta participation à l'événement et doit l'avoir approuvée
- Tu ne dois jamais communiquer des informations confidentielles ou sur le marché concerné
- Veille à ne discuter d'aucune stratégie tarifaire ou autres données concernant le marché

Une concurrence libre et équitable est indispensable pour offrir à nos clientes et à nos clients les solutions optimales permettant d'assurer leur avenir.

PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE

La criminalité financière représente une violation des lois existantes. En outre, le préjudice économique et social qui en découle est considérable et menace notre avenir à nous tous.

Allianz condamne la criminalité financière et a mis en place des mesures internes pour éviter et révéler de telles activités.

La criminalité financière comprend notamment la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la fraude, l'évasion fiscale et la falsification comptable.

Pour d'autres informations sur la mise en œuvre interne de ce thème, consulte nos règles internes visant à éviter la criminalité financière :

- **Directive anticorruption d'Allianz Suisse**
- **Directive visant à empêcher le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et à lutter contre ces pratiques**
- **Directive EAR et FATCA**

Allianz condamne la criminalité financière.

RESPECT DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES

Les sanctions économiques visent essentiellement à provoquer un changement de comportement ou de politique étrangère d'un autre pays, à faire respecter les droits de l'homme, à éviter le recours à la force militaire et à enrayer la prolifération des armes nucléaires et des armes de destruction massive.

Allianz s'engage à exercer ses activités dans le respect total de toutes les **sanctions économiques applicables →.**

Directive Sanctions et embargos

CADEAUX ET INVITATIONS

Nous réfléchissons soigneusement avant d'offrir ou de recevoir des **cadeaux** ou des **invitations**.

Les cadeaux et les invitations visant à entretenir les relations commerciales sont en principe acceptables. En outre, ils sont même un élément essentiel de la relation commerciale dans certaines régions du monde. Allianz s'engage à respecter les cultures et les usages locaux dans la mesure où les cadeaux et les invitations accordés et reçus ne sont pas fastueux ou excessifs, ou ne pourraient pas être interprétés d'une quelconque manière comme un acte de corruption ou une tentative d'influer sur une décision commerciale. Notre conscience de nous-mêmes n'autorise tout simplement pas de telles pratiques.

Pour éviter l'apparition de tout comportement inapproprié, nous ne devons offrir ou accepter des cadeaux ou des invitations que s'ils sont justifiés sur le plan commercial. On ne doit en aucun cas avoir l'impression que les invitations et les cadeaux servent à peser sur des décisions commerciales.

Pour d'autres informations sur la mise en œuvre interne de ce thème, consulte la **directive sur les cadeaux et les invitations.**

AIDE À L'APPRENTISSAGE : INVITATION À UN DÎNER

Lis l'exemple suivant et réfléchis à la question qu'il soulève.

Ton équipe cherche une entreprise externe pour réaliser un grand projet informatique d'Allianz. Tu as reçu des offres de diverses entreprises, dont InfoTech, qui a finalement remporté le marché. InfoTech a invité ton équipe à dîner dans un restaurant prestigieux local pour fêter le lancement du projet et faire connaissance.

Est-ce que ce serait une bonne idée d'accepter cette invitation ?

Cliquer ici pour avoir la réponse.

Les cadeaux et les invitations visant à entretenir les relations commerciales sont en principe acceptables.

RESPECT DES RÈGLES RELATIVE AUX INFORMATIONS DÉTENUES PAR DES PERSONNES INITIÉES

En tant que collaborateur d'Allianz, tu as peut-être accès à des informations non publiques ayant trait au marché. Ces informations doivent être traitées de manière confidentielle et ne doivent être communiquées qu'aux personnes qui en ont besoin à des fins commerciales légitimes.

» Respecte le principe selon lequel les informations ne sont données qu'à la personne qui en a besoin.

Nous ne devons pas utiliser ces informations pour en tirer des avantages personnels, comme pour nos décisions d'investissement. Nous ne devons pas non plus les communiquer à d'autres personnes qui pourraient les utiliser pour le négoce avec des actions ou d'autres instruments financiers. Un tel comportement serait contraire à l'éthique, illégal et déloyal envers Allianz. Il pourrait mettre en doute l'intégrité de notre entreprise.

Si tu as des questions concernant la gestion des informations détenue par des personnes initiées, adresse-toi à la section Compliance.

Pour d'autres informations sur la mise en œuvre interne de ce thème, consulte la **directive relative aux règles de comportement à l'égard du marché.**

AMENER NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX À RESPECTER NOS CRITÈRES

Il est important que nos partenaires commerciaux partagent nos valeurs et appliquent les mêmes critères élevés à leur travail que nous au nôtre.
Lorsqu'il s'agit de nouer de nouvelles relations commerciales avec des fournisseurs ou d'entretenir les relations existantes en particulier, il est important

- d'associer la fonction d'achat à un stade précoce
- de veiller à ce que les principes d'intégrité, d'équité, d'impartialité et de confidentialité soient pleinement respectés dans la procédure de sélection
- de soumettre les partenaires commerciaux potentiels à une procédure de vérification approfondie
- d'obliger les partenaires commerciaux à respecter notre Code de conduite ainsi que d'autres normes et règles importantes d'Allianz

POSE-TOI LES QUESTIONS SUIVANTES :

Oui Non

» Est-ce que j'ai suffisamment prospecté le marché et recherché d'autres fournisseurs ?

Si quelque chose ne te semble pas normal dans ce contexte, n'hésite pas à poser des questions et à exprimer des doutes.

Pour d'autres orientations, **consulte la directive d'Allianz relative aux achats.**

Contrôle de l'intégrité de prestataires de services et de fournisseurs (Vendor Integrity Screening).

NOUS AGISSONS DE MANIÈRE TRANSPARENTE ET NOUS COMMUNIQUONS AVEC SINCÉRITÉ

La sincérité est un pilier de notre modèle commercial ; elle détermine tout ce que nous faisons, tant en interne qu'en externe. Nous sommes sincères envers nos clients, nos actionnaires et notre environnement. C'est là une condition fondamentale pour que nous puissions fournir des solutions qui servent véritablement les intérêts de nos clientes et de nos clients, aujourd'hui comme demain.

DES COMMENTAIRES OUVERTS ET SINCÈRES

Tout d'abord, il faut être sincère dans nos relations entre nous. Chez Allianz, nous voulons un échange d'opinions ouvert. Nous nous encourageons mutuellement à donner et à recevoir des commentaires, même s'il s'agit parfois de messages délicats, sans craindre des conséquences négatives. Les commentaires sont est un cadeau. Ils nous permettent de changer les choses de notre côté et de nous améliorer. Une telle culture du commentaire est importante et aide Allianz à améliorer en permanence ses produits et ses pratiques commerciales.

Nous avons la même attitude ouverte envers nos erreurs. Nous nous disons ce que nos erreurs nous ont enseigné. Nous évitons ainsi que d'autres reproduisent les mêmes erreurs. De cette manière, nous contribuons à rendre notre organisation plus résiliente.

Nos responsables jouent un rôle décisif en matière de commentaires et d'attitude face aux erreurs. C'est toi qui dans ton service fonctionnel encourage tous les collaborateurs à exprimer ouvertement leur opinion, à prendre part aux décisions et à se faire entendre en cas de doute.

COMMENT CORRIGER MON RESPONSABLE ?

Lors d'une réunion commune avec un client, ton responsable commet accidentellement une erreur en indiquant le prix d'une police Allianz. Il est clair pour toi que cette erreur n'était pas intentionnelle mais tu voudrais aussi éviter de mettre ton responsable dans l'embarras. Mais il est important pour toi d'informer correctement le client.

Que dois-tu faire ?

Cliquer ici pour avoir la réponse

Tout d'abord, il faut être sincère dans nos relations entre nous.

NOUS DISONS LES CHOSES

Chez Allianz, tu trouves toujours une oreille prête à t'écouter lorsque tu as besoin de parler d'un problème. Si quelque chose te préoccupe, parles-en tout d'abord à ton responsable ou à ton interlocutrice ou interlocuteur du service du personnel sur place. Ils seront très probablement les mieux à même d'apprécier la situation et donc de t'aider à trouver des solutions. Sinon, ils pourront te dire vers qui te tourner.

Alllianz s'engage à protéger les informateurs. Les collaborateurs qui, dans une intention honnête, rapportent des agissements illégaux ou malhonnêtes dont ils ont eu connaissance n'ont pas à craindre des inconvénients, même s'il s'avère ultérieurement que les soupçons étaient infondés.

Lorsque nous signalons quelque chose qui ne nous semble pas juste, Allianz donne suite à ce signalement. Allianz étudiera ces informations immédiatement et de manière appropriée, avec le concours de personnel formé et dans le cadre d'une procédure précise. Et elle mènera une enquête officielle si les circonstances l'exigent.

S'il apparaît qu'il y a eu comportement fautif, Allianz prendra les mesures appropriées contre les responsables.

Si tu ne te sens pas très à l'aise à l'idée de parler avec ton responsable ou avec le service du personnel, ou si aucun des deux n'a pu répondre à ta question, tu peux aussi t'adresser aux instances suivantes :

- Un autre responsable digne de confiance
- Ton **équipe Compliance locale**
- Le **système d'alerte d'Allianz Suisse**
- Le **Speak-up-Tool anonyme du Groupe**
- **L'interlocuteur/trice d'Allianz Suisse pour les cas suspects**
- Notre **service externe de conseil aux collaborateurs MOVIS**

Consulte les **lignes directrices d'Allianz sur le Whistleblowing** pour d'autres informations sur la mise en œuvre interne de ce thème

AIDE PÉDAGOGIQUE : CHOISIS LA BONNE RÉPONSE

Tu travailles dans le service Sinistres et tu as constaté à plusieurs reprises que Julia, une collègue, ne verse souvent pas l'intégralité du montant du dommage aux clients - et en tout cas leur verse moins que la somme qui serait due en vertu des conditions contractuelles. Lorsque tu lui en parles, elle répond : « Je fais économiser de l'argent à Allianz, alors je ne comprends pas pourquoi cela te pose problème. » Alors que tu rapportes les faits à ton responsable, celui-ci te dit de ne pas donner suite à l'affaire. Les choses en restent tout d'abord à ce stade. Tu es préoccupé parce que tu estimes que les clients ne reçoivent pas la prestation qui leur est due.

Que dois-tu faire ?

A Mettre un ou une collègue au courant et espérer qu'il ou elle fera quelque chose

B Exposer tes préoccupations à la/au supérieur(e) hiérarchique de ton responsable, informer Compliance, ou signaler tes réserves au moyen du système d'alerte disponible

C Rien, tu as déjà fait tout ce qui était en ton pouvoir

SpeakUp!

DES PRODUITS ET DES SERVICES TRANSPARENTS

Une communication équitable et transparente sur nos produits et nos services, y compris sur leurs exceptions et leurs limites, est la condition fondamentale pour gagner la confiance à long terme de nos clientes et de nos clients.

C'est pourquoi nous nous en tenons à des principes clairs tout au long du cycle de vie de nos produits, depuis l'idée initiale d'un nouveau produit jusqu'aux processus de règlement des sinistres ou à l'évolution de la valeur d'un fonds, en passant par le marketing et la vente, afin que nos produits et nos services :

1. Soient faciles à comprendre et à utiliser

Consulte la **directive « Conflits d'intérêts »** pour d'autres informations sur la mise en œuvre interne de ce thème.

COMMUNICATION EXTERNE

Nous sommes fiers d'informer le public de l'excellent travail effectué par Allianz. Pour y parvenir correctement, il est important de veiller à ce que nous respections quelques règles fondamentales.

Lorsque des journalistes ou des médias nous contactent, nous ne devons pas parler au nom d'Allianz si nous ne sommes pas habilités à le faire. Nous devons toujours orienter les représentantes ou les représentants des médias vers le ou la porte-parole officiel/le d'Allianz ou vers le ou la responsable du service Communication de notre unité.

Lorsque nous nous exprimons au sujet d'Allianz sur les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram, sur des messageries en ligne ou autres forums en ligne, nous ne devons en aucun cas y communiquer des informations ou des contenus confidentiels, non connus du public, exclusivement réservés à des fins internes.

Dans nos comptes privés sur les réseaux sociaux, sur lesquels nous donnons nos avis personnels, nous devons veiller à ne pas donner l'impression de parler pour Allianz.

BONNE TENUE DES LIVRES ET DES COMPTES

Conserver la traçabilité de nos opérations permet à chacune(e) d'entre nous d'exécuter son travail au mieux. Les comptes sur lesquels nous travaillons ou établis pour Allianz doivent être exacts, complets, à jour et conformes à la vérité. Nous nous assurons ainsi de respecter les exigences légales d'une comptabilité en bonne et due forme. Cela nous aide aussi à prendre les bonnes décisions et à tenir nos actionnaires informés en permanence de la performance d'Allianz.

Cliquez ici pour faire apparaître des exemples de « Livres » pertinents

COLLABORATION AVEC LES AUTORITÉS DE RÉGULATION

Notre collaboration avec les services de l'État et les autorités de régulation et de surveillance est placée sous le signe de la coopération et du respect. Cela vaut pour tous les points de contact, c'est-à-dire les contacts réguliers tout comme les demandes, vérifications ou enquêtes particulières. Nous fournissons rapidement des informations rigoureuses, et permettons ainsi d'avoir un point de vue transparent et équitable.

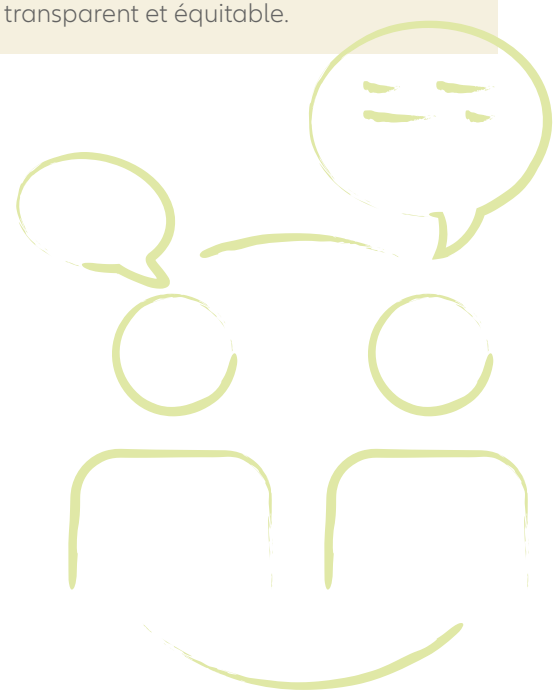

NOUS ASSUMONS NOTRE RESPONSABILITÉ

Depuis qu'Allianz a établi ses premières polices à Berlin en 1890, le monde a profondément changé. Toutefois, une chose est restée constante pendant tout ce temps : notre engagement en faveur d'une gestion d'entreprise durable, ainsi que le soutien de nos clientes et de nos clients et des communautés dans leurs efforts pour parvenir à une réussite à long terme.

Rien ne changera à cette approche à l'avenir non plus : nous continuerons à assurer l'avenir de nos clientes et de nos clients et des communautés, de manière durable.

Nous assumons notre responsabilité non seulement pour notre travail au sens strict, mais aussi au sens plus large au moyen de notre influence commerciale, grâce à laquelle nous pouvons parvenir à quelque chose dans le monde.

RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE/DURABILITÉ

Conformément à notre stratégie de responsabilité d'entreprise, nous intégrons les considérations environnementales et sociales dans toutes nos activités commerciales. Cela va de l'intégration de ces questions dans notre organisation jusqu'aux relations avec les groupes d'intérêts extérieurs à Allianz.

Nous offrons des produits et des services durables à nos clientes et à nos clients, afin d'assurer une transition vers une économie à faibles émissions de carbone et l'utilisation responsable des ressources naturelles. En tant qu'entreprise, nous voulons veiller à ce que les prochaines générations disposent de moyens d'existence durables.

Cliquez ici pour voir comment chacun/e d'entre nous peut apporter sa contribution personnelle pour atteindre ces objectifs, ce qui est bénéfique tant pour l'environnement que pour la société.

Consulte la **page Corporate Social Responsibility** d'Allianz Suisse.

En tant qu'entreprise, nous voulons veiller à ce que les prochaines générations disposent de moyens d'existence durables.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Allianz s'est engagée à respecter un catalogue complet de normes internationales relatives aux droits de l'homme et à l'intégrer dans son activité. Nous attendons de nos collaborateurs, partenaires commerciaux, filiales, prestataires et fournisseurs qu'ils soutiennent et respectent les droits de l'homme sous toutes leurs formes, conformément aux normes internationales.

Cliquez ici pour consulter la liste de ces normes

Notre soutien et notre engagement dans ce domaine se traduisent également par une lutte active contre l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains, y compris le travail des enfants et le travail forcé, dans notre activité et notre chaîne d'approvisionnement.

En outre, nous faisons rapport tous les ans des progrès que nous avons accomplis dans l'intégration des aspects relatifs aux droits de l'homme dans le contrôle de nos clients. À cet égard, nous encourageons nos collaborateurs à faire preuve d'une vigilance accrue. Nous coopérons activement avec des groupes de la société civile. Nous appelons nos collaborateurs à parler ouvertement d'éventuels problèmes de respect des droits de l'homme ou de les signaler par l'intermédiaire du système d'alerte interne existant.

Allianz s'est engagée à respecter un catalogue complet de normes internationales relatives aux droits de l'homme et à l'intégrer dans son activité.

GESTION RESPONSABLE DES DONNÉES

Nos clientes et nos clients ainsi que nos partenaires commerciaux et nos collègues nous confient les données personnelles et les détails de leur vie les plus divers.

Nous gérons les **données à caractère personnel** → de manière responsable et transparente, nous les traitons avec la vigilance requise et conformément aux lois existantes. Nous les utilisons exclusivement à des fins précises et autorisées, et ne les conservons qu'aussi longtemps que nécessaire. Nous ne les communiquons en aucun cas à une personne qui n'est pas autorisée à en prendre connaissance.

Afin de garantir la **confidentialité** → nous avons instauré des contrôles appropriés.

Outre la protection des données confidentielles et des données à caractère personnel, Allianz est pleinement consciente des défis liés aux mégadonnées et à l'intelligence artificielle (« IA »). Nous nous engageons donc à traiter les mégadonnées et l'IA de manière responsable dans toutes nos activités commerciales, et nous nous appuyons pour cela sur une gouvernance solide. Nous respectons pleinement le droit en vigueur et le mettons en œuvre de manière à ce que notre recours à l'IA soit adapté à une conception de l'homme fondée sur des valeurs.

Consulte la **norme d'Allianz sur le respect de la vie privée et la norme d'Allianz sur la protection des données** pour d'autres informations sur la mise en œuvre interne de ce thème.

Nous gérons les données à caractère personnel de manière responsable et transparente , nous les traitons avec la vigilance requise et conformément aux lois existantes.

PROTECTION DES BIENS D'ALLIANZ

Nous traitons les **biens** d'Allianz comme s'il s'agissait des nôtres.

- Nous traitons les biens de l'entreprise de manière responsable. Cela contribue à la réussite d'Allianz et nous aide à fournir le meilleur travail possible pour nos clientes et nos clients, ainsi que les communautés.
- Nous ne devons communiquer notre propriété intellectuelle qu'aux personnes qui en ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches.
- Nous faisons preuve de la même prudence avec la propriété intellectuelle d'autres entreprises. Nous ne l'utilisons jamais sans leur autorisation.

Si tu as des questions sur la bonne manière de gérer la propriété intellectuelle, adresse-toi à ton responsable ou parles-en à la Fonction juridique.

Consulte le **site intranet** pour d'autres informations sur la mise en œuvre interne de ce thème.

NOUS VIVONS LE CODE

Nous assurons votre avenir.

Comme nous l'avons dit, il est parfois difficile de savoir ce qu'il faut faire. Si tu te trouves dans une telle situation, consulte le Code, tu seras alors sur le bon chemin.

Contribuons tous, par nos actions, à sécuriser la vie des personnes et à amener nos clientes et nos clients, ainsi que les communautés, à envisager l'avenir avec courage.

« Nous assurons votre avenir ». – Travaillons ensemble à mettre en œuvre ce principe – avec engagement, chaque jour de nouveau.

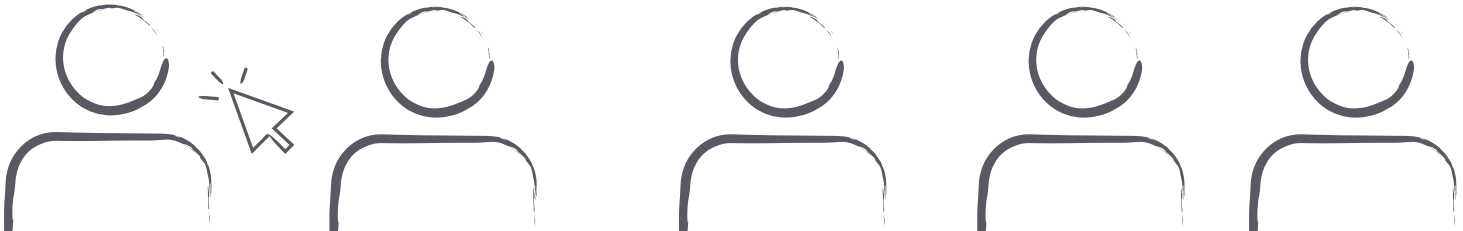

© 2020

Allianz SE
Königinstrasse 28,
80802 München, Germany

www.allianz.com

Design, concept and production
IKW team GmbH
www.ikw.team